

QUE SE PASSE-T-IL À LA RETRAITE OU À LA CESSATION D'EMPLOI?

Régimes collectifs Mackenzie

Lorsque surviennent de tels changements dans le cours de votre vie, il est important que vous surveilliez de près vos objectifs financiers, votre épargne et vos placements. Ne manquez pas de contacter le conseiller qui s'occupe de votre régime de retraite pour qu'il vous explique vos options :

Option 1 :

Conserver les placements que vous détenez dans votre compte de REER collectif jusqu'à la retraite ou jusqu'à tout autre moment de votre choix.

À faire : Dans un tel cas, vous n'avez rien à faire.

Option 2 :

Transférer les placements que vous détenez dans votre compte de REER collectif dans un REER individuel chez Placements Mackenzie.

À faire : Veuillez demander à votre conseiller de remplir les documents nécessaires. Il les fera ensuite parvenir à Placements Mackenzie en votre nom.

Option 3 :

Transférer les placements de votre compte dans une autre institution financière que Placements Mackenzie.

À faire : L'institution financière dans laquelle vous désirez transférer vos placements doit vous fournir les documents nécessaires.

Remarque : Si vous liquidez certains placements avant le transfert, il se peut que vous ayez à payer des frais de rachat, qui réduiront le montant transféré.

Option 4 :

Toucher la valeur de votre compte

Remarque : Si vous désenregistrez votre compte de REER collectif, le montant touché sera réduit des retenues d'impôt et des éventuels frais de rachat des placements.

À faire :

- Rédiger une lettre d'instructions où figurent votre nom, le numéro du compte, le montant des placements et les noms et codes des fonds dans lesquels se trouvent les placements rachetés.
- Y joindre un chèque annulé, en vue du virement du montant touché dans votre compte en banque
- Sinon, indiquer s'il faut envoyer un chèque à l'adresse figurant dans nos dossiers.

Remarque : Lorsque la valeur du compte désenregistré est de 25 000 \$ ou plus, il faut une garantie de signature de la part de votre conseiller.